



Harcelement téléphonique (Finaref)

Par **cosby158**, le **16/12/2009** à **15:39**

Bonjour,

Depuis quelques mois je reçois des appels provenant d'une officine (un huissier) du 95 surement en charge de recouvrir une créance pour le compte de Finaref. C'est du moins ce que m'a confié un télé-opérateur de cette officine.

Seulement voila, je nai aucun crédit, ni passé, ni présent. Je n'ai jamais eu aucun contact avec Finaref.

Les télé-opérateur se contentaient de me demander de rappeler "pour affaire vous concernant" en me donnant un N° de dossier. Ce que j'ai fais en précisant bien que je ne connaissais pas la personne qu'ils recherchaient. Que je n'avais aucun crédit. Que je n'avais rien à voir avec Finaref de près comme de loin. Malgré tout les appels continuent, à raison de plusieurs par jour. Ce matin ils sont passés à la vitesse supérieure en me menaçant de saisie à mon domicile. J'ai donc appelé (de nouveau) cette officine mais rien n'y fait. Je suis au bord de la dépression.

Que dois je faire ?
Quelqu'un a t'il connu les mêmes péripéties ?
Est il habituel pour un huissier d'avoir ce genre de pratiques ?
Dois-je déposer plainte ?

Merci de vos réponses.

Par **betty0104**, le **16/12/2009** à **18:09**

Bonjour,

Hélas, ces pratiques deviennent courantes, cela m'arrive régulièrement, il ne faut surtout pas les appeler, car c'est comme cela qu'ils gagnent de l'argent...

Vous ne leur devez rien! donc ne vous faites pas de soucis, pour le cas ou vous décrochiez votre téléphone et qu'ils soient au bout du fil: vous raccrochez sans rien leur dire, ils vont se lasser au bout d'un grand moment, ils risquent même de vous dire des paroles pas très "gentilles" pour ne pas dire autre chose...et croyez-moi les Gendarmes ont d'autres choses à

faire ...

Pour tout vous dire, cela n'est sûrement pas un Huissier, à la limite, cela peut être un service de recouvrement, bien qu'il n'ait pas le droit de recourir à ces méthodes ...

Je vous souhaite bon courage pour la suite, vous êtes "forte", vous ne rentrerez pas dans leurs jeux ...

Cordialement.

Par **Laure11**, le **16/12/2009** à **22:14**

Bonsoir,

Pour être tranquille, envoyez un courrier recommandé AR en leur demandant le titre exécutoire de cette soi-disant créance et demandez leur de cesser immédiatement leur harcèlement sous peine d'un dépôt de plainte à leur encontre.
Et surtout sans autre explication.

Faites ce courrier rapidement, ces sociétés de recouvrement sont capables de tout (joindre votre employeur, les membres de votre famille, vos voisins...).

Je peux vous garantir que vous n'entendrez plus parler d'eux.

Cordialement.

Par **loe**, le **17/12/2009** à **16:47**

Bonjour,

Moi je pense comme Betty, raccrochez chaque fois, ne rentrez pas dans leur jeu.

A mon avis, ce n'est même pas la peine d'engager des frais de recommandé, vous n'avez rien à vous reprocher.

Par **Laure11**, le **17/12/2009** à **20:38**

Bonsoir,

Vous avez tort loe. A priori, vous ne connaissez pas les agissements de ces sociétés de recouvrement. Elles ne lâchent rien !!!

Ces sociétés rachètent des crédits impayés (datant de parfois de 10 ou 15 ans...) et

évidemment veulent à n'importe quel prix récupérer leur "investissement".

L'envoi d'un recommandé AR en demandant le titre exécutoire est la seule solution d'avoir la paix (titre exécutoire qu'il n'y a pas évidemment).

Ce sujet a déjà été traité à diverses reprises sur des forums juridiques, et j'ai moi-même, dans le cadre de mon travail dû traiter plusieurs fois ce problème.

Cela vaut vraiment la peine de dépenser quelques euros pour être tranquille.

Cordialement.

Par **loe**, le **18/12/2009** à **11:54**

Je comprends votre point de vue, Laure, mais seule Cosby sait si réellement elle doit quelque chose ou pas.

Le fait pour un téléopérateur de joindre une personne, de lui indiquer un N° de dossier et un N° de téléphone pour que la personne rappelle ne me semble pas très sérieux. Je crois plus au courrier en recommandé, voire déposé par un huissier. Mais par téléphone ...

Par **Laure11**, le **18/12/2009** à **13:51**

bonjour,

Ce sont des sociétés de recouvrement et non des organismes de crédit, c'est leur mode opératoire.

Elle achètent aux organismes de crédit un nom et une somme non réglée (à chaque fois pratiquement, il y a prescription). Elles font tellement pression, que beaucoup de personnes craquent.

Tout commence par le téléphone, ensuite par les courriers, huissiers, etc... et c'est l'engrenage.

C'est pourquoi, il faut réagir au plus vite en leur demandant copie du titre exécutoire, sans autre explication (sans ce document, il leur est impossible de récupérer l'argent, puisqu'il y a prescription).

J'ai donné à Cosby la démarche à effectuer, maintenant c'est à elle de savoir si elle souhaite que cette situation, non seulement perdure, mais empire.

Cordialement.